

Réunion Mairie de Nevers du 5 mars 2013

Présents : M Sainte Fare Garnot, Maire, M Nolveaux, Directeur Général Adjoint des Services, Mme Massicot, Adjointe à l'Education, Mme Véryser, Responsable du Service Education,

Délégués des personnels :

SE UNSA : M Alexandre, M Guého, Mme Augendre, secrétaire au nom de l'UNSA

FSU. : M Piquois

En préalable, Monsieur le Maire nous remercie de notre présence malgré une invitation très tardive. Monsieur Guého indique que l'UNSA ayant sollicité une audience, il conçoit cette rencontre comme un prolongement à cette demande.

Dans un premier temps, il est précisé qu'il n'y a pas de positionnement partisan de la ville au niveau politique car ce n'est pas le sujet. La municipalité travaille depuis un certain temps sur le rythme de l'enfant et pense que cette réforme est bonne sur le principe. Il en découle un questionnement : comment faire de cette réforme l'occasion de faire que ce soit un succès pour les élèves de Nevers ? Quant au choix entre 2013 ou 2014, ce qui compte, c'est la réussite de la mise en œuvre et non la date. Si c'est un avantage pour les enfants, autant commencer le plus tôt possible.

Deux propositions d'organisation de la journée sont présentées, elles vont servir de point d'appui aux rencontres organisées avec les enseignants. L'idée principale est de libérer 1h15 par semaine par secteur, ceci afin de faire tourner une équipe d'animateurs qui se déplacera. Il y aurait alors un vrai projet éducatif lié aux projets d'école. Le P.E.T. se déclinera en fonction des projets d'école. Un temps d'échange serait souhaitable entre les enseignants et les animateurs, peut-être pourra-t-il être pris sur les 24 heures forfaitaires.

L'UNSA souligne qu'il serait préférable de laisser une latitude aux conseils d'école et non d'imposer sans concertation. Les représentants syndicaux indiquent qu'il paraît difficile d'harmoniser pour toutes les écoles de la ville sans tenir compte de leurs problématiques. La municipalité, à l'écoute de cet argument, propose alors de définir un cadre qui serait proposé au 3^{ème} conseil d'école avec possibilité d'aménagement pour les écoles dont la maternelle et la primaire sont éloignées.



Monsieur le maire devrait annoncer sa décision d'ici 15 jours, après avoir rencontré les enseignants.